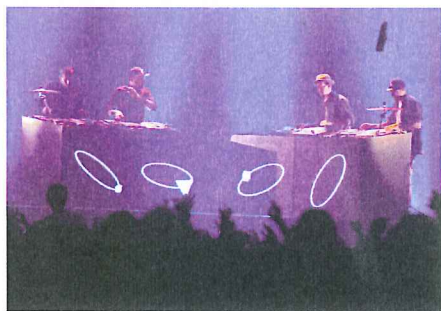


MUSIQUES ACTUELLES

Après le CNM : «L'État, seul garant de l'intérêt général», rappelle la ministre

Les professionnels de la musique réunis au MaMA, à Paris les 25 et 26 octobre, ont accueilli avec soulagement le discours d'Aurélie Filippetti. La ministre a lancé peu d'annonces concrètes, mais a posé quelques balises pour l'avenir. Des propos jugés constructifs après ceux de septembre où elle avait suspendu le projet de centre national de la musique. Elle a réaffirmé sa volonté de soutenir tous les acteurs de la musique et a promis un plan concret. Elle a admis que la préfiguration du CNM, menée par Didier Selles, était «un acquis important». «La priorité réside dans la structuration de l'ensemble professionnel que vous constituez», a-t-elle encouragé. Elle a annoncé la création d'une «mission musique» commune à la Direction générale de la création artistique (DGCA) et à la Direction des médias et des industries culturelles (DGMIC). Mais surtout, elle a remis l'État au centre de toute action de régulation et de structuration, appuyant : «L'État est le seul garant de l'intérêt général face aux dynamiques de concentration qui traversent l'écosystème de la musique.» «Il y a des points positifs», a estimé Jérôme Roger, directeur général de l'Union des producteurs phonographiques indépendants. Il réitère toutefois la nécessité de monter un compte de soutien à la musique, financé



Le groupe C2C

par ceux qui ont profité du transfert de valeur, c'est-à-dire les fournisseurs d'accès Internet et les moteurs de recherche. Sur cet aspect financier, Aurélie Filippetti est restée vague et a renvoyé aux missions Lescure et «Colin et Collin» sur la fiscalité numérique. Comme signe de bonne volonté, elle a fait observer que la coordination de la mission Lescure était confiée à Jean-Baptiste Gourdin, ancien directeur de l'association de préfiguration du CNM. Pour Bruno Lion, président de Tous pour la musique (TPLM), il faut qu'une dynamique de filière prenne la relève de la préfiguration du CNM et il croit que son association peut être l'outil fédérateur : «L'enjeu est notre capacité à exercer du lobby, par rapport à la presse et au cinéma», déclare-t-il. Du côté du spectacle vivant, Jules Frutos, président du Prodis, accueille les signes d'une

meilleure écoute du ministère, mais fait observer que la solidarité de la filière souffre de quelques défauts. Ainsi le crédit d'impôt, prolongé pour les producteurs phonographiques, ne bénéficie toujours pas aux producteurs de concerts : «Par rapport à la généralisation du 360°, cela crée un déséquilibre» plaide-t-il. Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem, prend de la hauteur : «Ce qui est vital, c'est de ne pas opposer les industries culturelles entre elles. La question, c'est le partage de la valeur entre les industries du passé, télécom et informatique, et celles de l'avenir, les industries culturelles dont l'emploi n'est pas délocalisable.» | Y. P.

Le SFA : «les besoins sont connus»

Dans une lettre à Aurélie Filippetti, le Syndicat français des artistes-interprètes (SFA-CGT), regrette l'abandon du Centre national de la musique. Il réclame «un soutien accru et déterminé» des pouvoirs publics à la filière musicale. «Les besoins sont connus, les solutions que vous proposez ne le sont pas : nous pensons qu'elles doivent être élaborées dans les plus brefs délais en concertation avec tous les représentants de la filière», écrit le syndicat.

FNCC : LA MUSIQUE, UNE «DISPARITÉ DE MODÈLES».

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) a réagi à la suspension du projet de CNM. Elle rappelle qu'elle avait émis des interrogations «sur la pertinence de créer un dispositif unique pour un secteur marqué par une très grande disparité des modes de fonctionnement économique, avec des acteurs à forte viabilité économique, des initiatives associatives et des structures subventionnées.» La FNCC ajoute : «L'un des enjeux centraux d'une structuration du secteur musical est la faculté de rassembler une disparité de modèles économiques». Elle se dit disponible pour participer à une concertation.

MAMA : PLUS DE PROFESSIONNELS.

Les organisateurs du MaMA annoncent une hausse de 33% du nombre de professionnels présents à cette troisième édition, les 25 et 26 octobre à Paris. Ils étaient 3 256 dont 30% d'internationaux. Dans les salles de concert, 95,6% des places

réservées au public ont été délivrées, dont 4 454 auxquelles s'ajoutent 2 000 places pour les concerts gratuits du Live in Montmartre. L'événement, dirigé par Daniel Colling et Fernando Ladeiro-Marques, bénéficiait d'un budget de 628 000 euros, subventionné à hauteur de 255 000 euros par les partenaires publics (Région, Ville de Paris et État).

MONPROJETMUSIQUE.FR.

Initié par la Sacem (*La Lettre du Spectacle* du 6 juillet), le site Internet Monprojetmusique.fr a été présenté le 25 octobre comme un projet porté par «les principales sociétés de gestion de droits et organisations professionnelles de la filière musicale». Toujours édité par la Sacem, il a vocation à regrouper l'information sur tous les programmes



d'aide à la musique. Son autre objectif, publier la liste des projets aidés par les organismes français, n'est pas encore aussi avancé.

CRÉDIT D'IMPÔT : PAS POUR LE SPECTACLE.

Aurélie Filippetti a confirmé sa volonté de faire passer l'amendement à la loi de finances 2013 qui prolongerait pour trois ans le crédit d'impôt pour les producteurs phonographiques : «Cela a été un combat difficile», a-t-elle souligné. Pas question en revanche d'accéder à la revendication du Prodis (Union du spectacle musical et de variétés) qui réclame depuis plusieurs années que les producteurs de concerts bénéficient de ce crédit d'impôt.

APPEL À LA FILIÈRE.

En prélude au MaMA, trois coauteurs du rapport sur le financement de la musique, en septembre 2011, Daniel Colling, Alain Chamfort et Marc Thonon, ont appelé dans une lettre ouverte, la filière à relancer la dynamique, en reprenant les objectifs du CNM sans attendre de futurs financements nouveaux : «Rapprocher un certain nombre d'organismes, structurer nos métiers au nom de l'intérêt général, mettre en place les outils de formation, d'information et de statistiques...»